



A8-0346/2015

1.12.2015

RAPPORT

sur la prolongation du mandat du président de l'Autorité européenne des
marchés financiers (AEMF)
(C8-0315/2015 – 2015/0905(NLE))

Commission des affaires économiques et monétaires

Rapporteur: Roberto Gualtieri

SOMMAIRE

| | Page |
|--|-------------|
| PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN | 3 |
| RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND..... | 4 |

PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur la prolongation du mandat du président de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) (C8-0315/2015 – 2015/0905(NLE))

Le Parlement européen,

- vu la proposition émise le 24 septembre 2015 par le conseil des autorités de surveillance de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) et visant à accorder un nouveau mandat de cinq ans au président de l'AEMF (C8-0315/2015),
 - vu l'article 48, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1095/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers), modifiant la décision n° 716/2009/CE et abrogeant la décision 2009/77/CE de la Commission¹,
 - vu son règlement,
 - vu le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires (A8-0346/2015),
- A. considérant que le premier président de l'AEMF a été nommé par le conseil des autorités de surveillance de l'AEMF en 2011 au terme d'une procédure de sélection ouverte pour un mandat de cinq ans, conformément à l'article 48, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1095/2010;
- B. considérant que l'article 48, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1095/2010 dispose que le conseil des autorités de surveillance de l'AEMF, compte tenu de l'évaluation mentionnée dans ladite disposition, peut renouveler le mandat du président de l'AEMF une fois, sous réserve de confirmation par le Parlement européen;
- C. considérant que, le 24 septembre 2015, le conseil des autorités de surveillance de l'AEMF a proposé de prolonger le mandat de Steven Maijoor, président en exercice de l'AEMF, par un nouveau mandat de cinq ans et en a dûment informé le Parlement européen;
- D. considérant que, le 17 novembre 2015, la commission des affaires économiques et monétaires a procédé à une audition de Steven Maijoor, président en exercice de l'AEMF, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire puis a répondu aux questions des membres de la commission;
1. approuve la proposition de prolongation du mandat de Steven Maijoor en tant que président de l'AEMF par un nouveau mandat de cinq ans;
 2. charge son Président de transmettre la présente décision au Conseil, à la Commission, à l'AEMF et aux gouvernements des États membres.

¹ JO L 331 du 15.12.2010, p. 84.

**RÉSULTAT DU VOTE FINAL
EN COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND**

| | |
|---|---|
| Date de l'adoption | 1.12.2015 |
| Résultat du vote final | +: 43 -: 5 0: 4 |
| Membres présents au moment du vote final | Burkhard Balz, Pervenche Berès, Udo Bullmann, Esther de Lange, Fabio De Masi, Anneliese Dodds, Markus Ferber, Jonás Fernández, Sven Giegold, Sylvie Goulard, Roberto Gualtieri, Brian Hayes, Gunnar Hökmark, Danuta Maria Hübner, Petr Ježek, Georgios Kyrtos, Philippe Lamberts, Werner Langen, Sander Loones, Bernd Lucke, Olle Ludvigsson, Ivana Maletić, Costas Mavrides, Bernard Monot, Luděk Niedermayer, Stanisław Ożóg, Dimitrios Papadimoulis, Sirpa Pietikäinen, Dariusz Rosati, Pirkko Ruohonen-Lerner, Alfred Sant, Molly Scott Cato, Peter Simon, Renato Soru, Theodor Dumitru Stolojan, Kay Swinburne, Marco Valli, Tom Vandenkendelaere, Cora van Nieuwenhuizen, Jakob von Weizsäcker, Marco Zanni, Sotirios Zarianopoulos |
| Suppléants présents au moment du vote final | Enrique Calvet Chambon, Philippe De Backer, Ashley Fox, Ildikó Gáll-Pelcz, Verónica Lope Fontagné, Paloma López Bermejo, Thomas Mann, Alessia Maria Mosca |
| Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final | Agnes Jongerius, Igor Šoltes |